

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

Présents : Mmes AGRAIN, CHABANEL, MARTIN, PALISSE, VEISSEIX, VERILLAUD, MM COMTE, DOMINGUEZ, LANDOIS, LIGNIER, SERRET, TORTEL.

M. PIN donne procuration à Melle AGRAIN

M. PHILIBERT donne procuration à M. COMTE

Absents : Mme DUPLAIN

Secrétaire de Séance : Séverine AGRAIN

### URBANISME – DROIT DE PREEMPTION :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité **de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle N372**, située 330 rue de la voûte.

### FINANCES :

**DOTATION CANTONALE DEPARTEMENTALE : dossier de demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'église de St Didier**

Les prévisions de travaux de la toiture de l'église de St Didier sont d'environ 5 543,21 € HT soit 6 097,53 € TTC.

Pour ces travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **sollicite une subvention auprès du Conseil Général** au titre de la dotation cantonale.

### **TAUX D'IMPOSITION 2015**

Le Conseil Municipal, après consultation de la commission finances, **décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2014**. Ils restent donc fixés comme suit :

|                   |          |
|-------------------|----------|
| Taxe d'Habitation | 10.05 %  |
| Foncier Bâti      | 10.40 %  |
| Foncier Non Bâti  | 41.60 %. |

### **AFFECTATION DES RESULTATS : COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Après avoir examiné le Compte Administratif 2014, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, **d'affecter le résultat de fonctionnement de 152 998.11 € au compte R 1068 en investissement.**

### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015**

Avec 13 voix Pour et 1 abstention (M. Landois), le Conseil Municipal **approuve le budget primitif Principal 2015** qui se présente comme suit :

Fonctionnement : 832 667,00 €

Investissement : 452 987,00 €

## **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LE VERGER 2015**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve le budget primitif Lotissement Le Verger 2015** qui se présente comme suit :

Fonctionnement : 775 714,44 €

Investissement : 68 000 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **BOULANGERIE**

DAH (Drôme Aménagement Habitat) propose une nouvelle rencontre avec la municipalité. Le Conseil Municipal est favorable à ce nouveau rendez-vous.

La municipalité avait écrit au Conseil Général pour lui faire part de la situation concernant le local de la boulangerie. Le directeur du Conseil Général est prêt à rencontrer la municipalité.

### **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VEORE (SMBV)**

Suite à la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) de janvier 2014 qui confie aux communes (au travers des EPCI-Etablissement Public de Coopération Intercommunale-à savoir Valence Agglo) la Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), le SMBV souhaite consulter les communes concernées avant de valider l'une des quatre options proposées.

A Charpey, le 29 mars 2015  
La secrétaire de séance, Séverine AGRAIN